

Projet de programme communal de développement rural de BRUGELETTE

Brève description du projet

<u>Demandeur</u> :	La commune de Brugelette
<u>Brève description de la commune</u> :	L'entité, située à l'ouest de la province de Hainaut, se compose de cinq villages et compte actuellement près de 3.650 hab. Elle présente une superficie d'environ 28,40 km ² .
<u>Auteur du PCDR</u> :	JNC Agence wallonne du paysage
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Projet demandé en 1ère convention-faisabilité</u> :	Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en maison de village et logements (fiche CT 04)
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal</u> :	8 février 2017

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	10 avril 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis</u> :	Le projet de PCDR

AVIS

La CRAT propose de remettre un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune de Brugelette pour une période de dix ans, à dater de la date d'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon.

La CRAT estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique est de qualité satisfaisante. Elle constate qu'elle décrit de manière claire, concise, fouillée cohérente et prospective les caractéristiques territoriales mais constate toutefois quelques lacunes en termes de connaissances, de description et d'analyse (nappes phréatique...) et présente des données désuètes (2010, 2012) ainsi que des coquilles (N 56 à 2 x 2 voies...). Cette analyse permet néanmoins de bien cerner les enjeux, faiblesses et ressources endogènes. La CRAT salue également la partie "Ce qu'il faut retenir..." reprise à la fin de chaque thématique, l'analyse du bâti par village ainsi que la qualité des documents cartographiques. Elle regrette toutefois le manque d'implication de la commune dans des projets transcommunaux.

La CRAT estime que la partie II relative au processus participatif est de qualité satisfaisante. Elle apprécie le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de celui-ci et les différentes démarches, certaines innovantes (courriers et courriels personnalisés, article sur le site Internet communal, blog, presse locale...), mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tels que des acteurs locaux dotés de connaissances et de compétences locales, les agriculteurs, les structures associatives locales, le personnel communal et le conseil communal. Ces différentes initiatives ont permis de mettre en lumière certains traits de l'identité communale et d'optimiser la dynamique participative et l'intelligence collective.

La CRAT estime que le diagnostic participatif repris en partie III du document est de bonne qualité. Celui-ci, résultant de la confrontation des parties I et II, offre une image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme de Brugelette et au processus participatif lié à l'opération de développement rural.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie IV est de bonne qualité. La stratégie territoriale définie est cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets reprises dans la partie V du document et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement rural. Concernant ce fil, la CRAT apprécie le concept de jardin au fil de la Dendre comme atout fédérateur capable de cristalliser l'union entre les villages au travers de projets concrets. Elle salue également l'approche originale d'élaboration de la stratégie en fonction des principes du développement durable et la stratégie d'ordonnement du territoire communal tenant compte des grandes incertitudes foncières.

En ce qui concerne les fiches-projets reprises dans la partie V, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles sont suffisamment abouties, particulièrement celles reprises à court et moyen termes : objet du projet, constat et justification suffisants des projets, estimation détaillée des coûts, recherche des sources de

financement potentielles, liens avec d'autres fiches-projets, contribution au développement durable et indicateurs de résultat et de réalisation...

S'inscrivant dans une vision transversale, voire transcommunale pour certaines d'entre elles, les fiches-projets répondent à différentes faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse aux enjeux de développement identifiés dans la partie I et II du document. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique territoriale déjà existante, comme en témoignent la mise en réseau des indépendants brugelettois, la mise en valeur des talents de l'entité dans le cadre de l'opération "Week-end Wallonie Bienvenue", l'action de promotion de l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux et la viabilisation du site de l'ancienne sucrerie. A ce propos, la CRAT attire l'attention sur l'importance de ce site, propriété régionale, dans le développement territorial de la commune et demande de mobiliser à court terme cette réserve foncière au profit du développement local en résonance avec les demandes et les aspirations exprimées dans le cadre de cette opération de développement rural.

La CRAT met en exergue la variété des fiches-projets tant matérielles qu'immatérielles ainsi que le caractère innovant de certaines d'entre elles : création d'un home pour personnes âgées, d'une maison multiservices, d'une cellule d'information pour les agriculteurs, d'un réseau de transport en commun de proximité... Elle apprécie également l'intégration des projets exigeant une réflexion d'ensemble (renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local, structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal) dans le lot des projets repris à court terme et d'avoir réservé anticipativement des moyens budgétaires pour leur mise en œuvre.

Quant à la partie VI relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. Celui-ci comprend toutes les fiches-projets avec la mention des défis/objectifs poursuivis, des sources de financement potentielles et leur localisation spatiale et temporelle des projets. La CRAT relève toutefois l'absence de distinction entre les fiches-projets matérielles et immatérielles et de mention du(s) porteur(s) potentiel(s) de projets.

Relativement à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution, à savoir la réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en maison de village et en logements (fiche CT 04), la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. L'objectif de ce projet collectif est de proposer un espace polyvalent de rencontre et de convivialité capable d'accueillir les activités villageoises et des associations culturelles et sportives actives sur le territoire de la commune.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président